

## AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

### Monsieur le Maire de la Commune d'Avermes (Allier)

**Vu** les articles L. 411-1 et R. 411-29 du Code de la Route,

**Vu** l'article L. 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la circulaire ministérielle intérieure n° 188 du 7 avril 1967 concernant les pouvoirs de police du Maire,

**Vu** la demande émise par Mr et Mme NEUHAUSER, sis, 15 rue Germaine Tillion

**Considérant** que pour assurer la sécurité des usagers, il convient de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules aux abords du 15 rue Germaine Tillion afin de permettre l'accès et le stationnement à un camion-toupie, en vue d'effectuer une livraison de béton au bénéfice de Mr et Mme NEUHAUSER.

## A R R E T E

**Article 1** : Les pétitionnaires sont autorisés à stationner sur le domaine public un camion-toupie de livraison le long de leur domicile, le lundi 22 juillet 2024 de 15h00 à 16h00.

**Article 2** : Les pétitionnaires tenue responsable des accidents corporels et matériels qui pourraient survenir au cours ou du fait des travaux. Ils prendront à leur charge toute signalisation et barriérage nécessaires à la sécurisation de la zone de chantier.

**Article 3** : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois en vigueur. Cet arrêté est applicable dès son affichage.

**Article 4** : La directrice générale des services de la mairie, le responsable de la police municipale, le responsable des services techniques, monsieur le directeur départemental de la sécurité publique de l'Allier à Moulins sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent.

**Article 5** : Le maire,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-Précise que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Le Maire,  
Signé  
Jean-Luc ALBOUY**